

2. Polychlorobiphényles

Décision : SC-8/3 : Polychlorobiphényles

Contexte :

Dans la décision SC-8/3, la Conférence des Parties a, entre autres, pris note de l'évaluation globale de l'action menée en vue d'éliminer les polychlorobiphényles (PCB). Elle a également décidé de procéder, à sa neuvième réunion, à un examen des progrès accomplis en vue de l'élimination des PCB conformément au paragraphe h) de la partie II de l'Annexe A à la Convention. À cette fin, elle a encouragé les Parties à communiquer des informations sur les progrès accomplis dans l'élimination des PCB dans le quatrième rapport national qu'elles présenteront en application de l'article 15 de la Convention. La Conférence des Parties a également décidé de créer un petit groupe de travail intersessions pour établir un rapport sur les progrès accomplis dans l'élimination des PCB, qu'elle examinera à sa neuvième réunion. Les Parties sont invitées à envisager de jouer le rôle de pays chef de file pour l'établissement du rapport, en consultation avec le petit groupe de travail intersessions. Les Parties et autres intéressés sont invités à désigner des experts pour participer aux travaux du petit groupe de travail intersessions.

Suite donnée :

	Demandes d'informations	Répondants	Méthodes de communication des informations	Dates limites de communication des informations
a)	Les Parties sont encouragées à communiquer des informations sur les progrès accomplis dans l'élimination des PCB dans le quatrième rapport national qu'elles présenteront en application de l'article 15 de la Convention.	Parties	Système électronique d'établissement des rapports de la Convention de Stockholm, disponible sur le site Web de la Convention. ¹	31 août 2018
b)	Les Parties sont invitées à envisager de jouer le rôle de pays chef de file pour l'établissement du rapport sur les progrès accomplis dans l'élimination des PCB.	Parties	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	30 juin 2017
c)	Les Parties et autres intéressés désigneront des experts pour participer aux travaux du petit groupe de travail intersessions.	<ul style="list-style-type: none"> • Parties • Autres intéressés 	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	30 juin 2017

Point de contact :

M^{me} Kei Ohno Woodall (E-mail : kei.ohno-woodall@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 82 01, Fax : +41 22 917 8098).

¹ <http://chm.pops.int/Countries/Reporting/ElectronicReportingSystem/tabid/3669/Default.aspx>.